



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MÉRICI

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNE PAR LE
SOUSSIGNÉ, QUE:**

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MÉRICI A ADOPTÉ À
LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018

Lors d'une séance ordinaire tenue le 7 mai 2018, le conseil municipal a
adopté le premier projet de règlement intitulé «Règlement numéro 2018-
05 : « Règlement modifiant le règlement de zonage no. 2010-06 »

Ce règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.

LEDIT RÉGLEMENT EST DISPONIBLE POUR CONSULTATION AU BUREAU
MUNICIPAL AUX HEURES NORMALES DE BUREAU.

**DONNÉ À SAINTE-ANGELE-DE-MERICI CE 8^{ème} JOUR DU MOIS
DE MAI DEUX MILLE DIX-HUIT.**



Denis Ouellet
DIRECTEUR GÉNÉRAL &
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Denis Ouellet, directeur général & secrétaire-trésorier par intérim de la
Municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici, certifie sous mon serment d'office avoir publié
l'avis public ci-haut mentionné, en affichant à chacun des deux endroits désignés par le
conseil, le 8 mai 2018, entre 9h00 et 16h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8^{ème} jour du mois de mai 2018.



DENIS OUELLET
DIRECTEUR GÉNÉRAL &
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER